



Chaire de recherche  
sur la démocratie et les institutions  
parlementaires

## Capsule de recherche

### Le Parlement basque

Par Rosalie Readman  
Novembre 2011

Le Parlement basque fut créé pour la première fois en 1936 sous la seconde république, mais ne réussit pas véritablement à voir le jour en raison de la prise du pouvoir espagnol par le Général Franco. Ce n'est qu'en 1979 avec le statut d'autonomie du Pays basque que sera de nouveau instituée l'institution politique. Elle tiendra sa première session en 1980.

#### Parlement basque, aspects institutionnels et interparlementaires

Le Parlement basque comprend 75 représentants élus au scrutin proportionnel. Celui-ci administre plusieurs compétences exclusives dont : les municipalités, l'agriculture, les pêcheries, le secteur public du Pays basque, le commerce intérieur de la communauté, le tourisme, et la condition sociale. Plusieurs pouvoirs, tels que la culture ou le transport, doivent s'administrer de concert avec le Parlement espagnol de façon à ne pas causer préjudice à la constitution du pays. Une collaboration entre parlement espagnol et parlement basque est également présente lors d'une responsabilité de l'institution autonome quant à l'application de certaines lois espagnoles sur son territoire. La compétence environnementale constitue un exemple de ce type de collaboration entre parlements national et régional. (Eusko Legebiltzarra, 2011) Depuis la création de l'institution basque en 1979, la principale tentative de réforme politique du Parlement prit la forme du plan *Ibarretxe* en 2003. Son mandat initial était de proposer un compromis entre le statut d'autonomie politique actuel et une complète indépendance de l'État espagnol. Ce

renouveau du statut politique basque proposait notamment la capacité d'autodétermination du peuple basque, ce qui avait pour effet de définir le parlement régional comme autorité politique responsable en cas de référendum sur l'appartenance de la région à l'État espagnol. La réforme du statut d'autonomie proposait en plus l'exclusivité législative sur un grand nombre de compétences. (Keating et Bray, 2006 : 350-361) À la suite de difficultés rencontrées sur la constitutionnalité du texte puis d'un vote du Parlement espagnol en défaveur de cette réforme, le Parlement basque vota une consultation référendaire sur la négociation d'un droit d'auto-détermination du Parlement basque quant à l'avenir de la nation basque à l'État espagnol. En 2008, la cour constitutionnelle espagnole fit annuler la consultation la jugeant illégale.

#### Parlement basque et relations citoyennes

L'institution basque est particulièrement reconnue pour son engagement dans les relations avec les citoyens. À cet effet, le Parlement basque fut mis en charge de l'organisation d'un groupe de travail favorisant la transparence, la participation et la communication entre la population et ses représentants chez les parlements européens (tant nationaux que régionaux). Les deux grandes orientations de ce groupe de travail furent l'utilisation efficiente et maximale des nouvelles technologies de communication et l'implantation de programmes au cœur des différentes communautés. Plusieurs importants projets découlèrent de celles-ci tel que le « Parte Hartu » en 2007. Celui-ci propose aux citoyens de poser toutes questions ou suggestions sur la question du parlementarisme et de ses activités via le site officiel de l'institution. Un autre projet ayant vu le jour, « le Zabalik », constitue un service d'informations hebdomadaire personnalisé étant envoyé par voie électronique qu'il s'agisse d'informations générales sur les activités du Parlement ou de thèmes particuliers concernant certains aspects de la législation. Un dernier pan de cette grande campagne pour le rapprochement du citoyen fut une tournée des villes et comtés pour informer et promouvoir les différentes possibilités d'implication et de participation de la population au Parlement basque. (Goikolea et Martinez, 2007 : 11-16)

#### Parlement basque et partis politiques

Le système de partis politiques basque est extrêmement stable pour la période allant de 1980 à 2009. À l'intérieur de celle-ci le Parti national basque aura été au pouvoir de façon continue, le plus souvent en coalitions avec différents partis politiques. L'appui formel ou informel envers l'organisation *Euskadi ta askatsuna*, séparatiste et promouvant la violence, est en partie responsable de cette incapacité

d'atteinte d'une majorité parlementaire lors de multiples scrutins. Ce mouvement dissident, dont la branche politique s'est vue interdire la participation électorale depuis 2009, est identifié à de multiples actes de violence et considérée par la communauté comme organisation terroriste. (Sanchez-Cuenca & De la Calle, 2009 : 212) L'élection tenue en mars 2009 vient cependant modifier l'ordre des choses, car bien que le Parti nationaliste remporte toujours l'élection, le Parti socialiste basque est parvenu à former un gouvernement minoritaire en raison de l'appui du Parti populaire. (Sanchez-Cuenca & De la Calle, 2009 : 211-212). Ce système de partis est particulièrement influencé par le clivage politique du degré d'appartenance à l'État espagnol. Une concentration du vote nationaliste se dirige vers le Parti nationaliste basque alors que l'électorat inverse se concentre dans le Parti socialiste basque. Ce dernier constitue une branche régionale du Parti socialiste travailliste espagnol (Sanchez-Cuenca & De la Calle, 2009 : 212-215).

## Résumé

- Le Parlement basque comprend **plusieurs compétences exclusives**, jouit d'une large autonomie financière et est responsables d'application de lois espagnoles sur son territoire;
- Une **tentative de réforme du statut politique** proposée en 2003 rencontre plusieurs difficultés constitutionnelles avant d'être finalement mise en échec par le Parlement espagnol en janvier 2005. Celui-ci proposait principalement de nouvelles compétences exclusives et un statut d'autodétermination de la nation basque;
- Les relations citoyennes sont considérées comme l'une des priorités d'action du Parlement basque. À cet effet, ce parlement fut désigné comme responsable d'un groupe de travail sur la **participation citoyenne** au nom d'une multitude de parlements européens;
- L'utilisation de **nouvelles technologies** pour une information personnalisée, une grande ouverture aux questions et suggestions de la population et de grandes tournées citoyennes auront été mises en place dans les dernières années;
- Le système de partis basque aura connu pendant 3 décennies une gouvernance du **Parti national basque**, principal représentant du vote nationaliste;

## Suggestions de lectures

BARAS Montserrat et al., « Les partidos de ambito no estatal », *Pole sud*, no.34, 2011, p.3-26.

EUSKO LEGEBILTZARRA, «Documentation », *Site officiel du Parlement basque*, En ligne], 2011, <http://www.parlamentovasco.euskolegebiltzarra.org/eu> (page consultée le 8 juillet 2011).

GOIKOLEA Jon et MARTINEZ Rut, « Information systems model and citizen participation in the basque parliament », *International conceference e-Society*, [En ligne], 2007, <http://www.iadisportal.org/digital-library/information-systems-model-and-citizen-participation-in-the-basque-parliament>, (page consultée le 29 juillet 2011).

JIMÉNEZ SANCHEZ José J., « Nationalism and the spanish dilemma : the basque case », *Politics & Policy*, Vol. 34, no.3, 2006, p.532-555

KEATING Micheal et BRAY Zoe, « Renegotiating sovereignty : Basque nationalism and the rise and fall of the Ibarretxe plan », *Ethnopolitics*, vol.5, no 4, 2006, p.347-364.

SANCHEZ-CUENCA Ignacio et DE LA CALLE Luis, «The end of three decades of nationaliste rule : the 2009 regional elections in the Basque country », *South europen society and politics*, Vol. 14, no.2, 2009, p.211-226.